

RÉALISATION ET RÉGIE PUBLICITAIRE
COMMUNICATION ET SPONSORING



Partenaire des Collectivités
et Communes de France

SUPPORT Plan Guide
COMMUNE Pommard - Dpt. 21
ORGANISME PRESCRIPTEUR Mairie

INFOCOM-FRANCE : Z.I. Les Paluds - Pôle Performance - 510, Avenue de Jouques - Bât B - 13400 AUBAGNE - Tél. : 04 42 32 85 92 - Fax : 04 42 70 48 27
Fabrication : pao@infocom-france.fr - Accueil : contact@infocom-france.fr - Sarl au capital de 300 000 € - RCS Marseille 495 255 838

RAISON SOCIALE : Domaine AF Gros

ADRESSE : 5 grande rue
Pommard - C.P. 21630

VILLE : Pommard -

TÉL. 03 80 22 61 85 FAX :

E. MAIL : afgros@me.com

SITE INTERNET :

PROFESSION : Viticulteur / Gie

FORMAT en m/m : H. 95 X L 205

NOMBRE DE PARUTION(S) 1

EMPLACEMENT(S) haut de plan

MONTANT H.T. 550 €

FRAIS TECHNIQUES H.T. €

TOTAL H.T. 550 €

TVA 12,50% €

MONTANT TOTAL T.T.C. 660 €

RÈGLEMENT PAR CHÈQUE A L'ORDRE DE
INFOCOM-FRANCE

BANQUE : Crédit Agricole

N° CHÈQUE : 6531465

MODALITÉS DE RÉGLEMENT : Acompte -
30% 198 € -
solde paiement -

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

ARTICLE I - OBJET
Le présent bon de commande a pour objet, la vente d'espaces publicitaires à paraître sur le support présenté ci-dessus. Sa signature entraîne l'acceptation sans réserve de nos conditions générales de vente.

ARTICLE II - FABRICATION DES TEXTES PUBLICITAIRES
Pour permettre la conception du texte par Infocom-France, l'annonceur fournira les éléments nécessaires à sa fabrication au plus tard 10 jours après la signature du présent bon de commande. Dans le cas où l'annonceur manquerait à cette obligation et afin de respecter des engagements qui auront été contractés par ailleurs, Infocom-France se réserve le droit de procéder à la réalisation des textes avec les éléments dont il dispose et ceci sans que le souscripteur ne puisse, de ce fait, prétendre à un quelconque dédommagement de quelque nature que ce soit. Toute publicité incompatible avec le format réservé ou bien avec l'esprit du support est susceptible d'être modifiée à la demande de Infocom-France. Les éléments apparaissant dans leur publicité demeurent de la seule responsabilité des annonceurs sans que celle de Infocom-France puisse être engagée à ce propos. Les frais de fabrication de maquettes et de photogravure sont à la charge de l'annonceur et facturés en sus des tarifs d'insertion. Avant l'impression du support, un BON A TIRER de son texte publicitaire est présenté à l'annonceur qui s'engage à retourner celui-ci à Infocom-France sous huit jours suivant sa réception pour corrections éventuelles, faute de quoi le BON A TIRER sera considéré comme accepté.

ARTICLE III - CLAUSE PÉNALE - CHARGES FINANCIÈRES
Tout retard apporté dans le règlement du présent ordre aux échéances prévues entraîne des intérêts de retard calculés en fonction des taux légaux. De convention expresse et sauf report sollicité à temps et accordé par Infocom-France, le défaut de paiement du présent ordre aux échéances fixées entraînera l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues quel que soit le mode de règlement prévu ainsi qu'une indemnité égale à 15% de la créance à titre de dommage et intérêts et de clause pénale outre les intérêts légaux et les frais judiciaires éventuels. Loi 2008-776 du 4 Août 2008 - Article L441-6 du code de commerce : le taux d'intérêt des pénalités de retard ne peut être inférieur à trois fois le taux d'intérêt légal, les pénalités sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire.

ARTICLE IV - EXÉCUTION, DURÉE, RÉSILIATION.
Le présent bon de commande est réputé ferme et définitif à compter de la date de sa signature. Aucune annulation totale ou partielle de commande définitive ne peut être acceptée. Tout retard apporté par Infocom-France dans la réalisation et par l'organisme prescripteur dans l'installation ou la diffusion du support ne saurait être une cause d'annulation, ou donner droit à une indemnité de quelque nature que ce soit. Aucune promesse verbale, dérogation aux tarifs en vigueur et plus généralement aux conditions générales de vente ne saurait être tenue pour valable sans acceptation faite de la part de Infocom-France. Nos représentants sont dûment accrédités pour ratifier le présent bon de commande en lieu et place du représentant légal de Infocom-France. Tous litiges ou contestations survenant dans son exécution sont du seul ressort des tribunaux compétents de Marseille auxquels il est fait attribution de juridiction.

*VALANT FACTURE APRÈS PAIEMENT INTÉGRAL DU PRIX
FAIT LE 7 Mars 2014
À Pommard

NOM DU SIGNATAIRE :
FONCTION :

Signature Lu et Approuvé
Cachet Commercial
DOMAINE A.F. GROS
Adresse : LA GARELLE
grande rue
21630 POMMARD
Tél. : 03 80 22 61 85 - Fax : 03 80 24 03 16

Pour Infocom-France,
M. S. LAFOI

Signature